



# L'ACAMPADO

« Soyez toujours prêts à témoigner de l'Espérance qui est en vous » (1 Pet 3,15)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X  
Prieuré Saint Ferréol - Marseille - Aix - Carnoux - Corse

## DE LA MÉDAILLE MIRACULEUSE

~ M. l'abbé Xavier Beauvais ~

Quand un enfant vient d'ouvrir les yeux à la vie, la joie est au comble dans la famille car, comme dit saint Jean, « un homme est né pour le monde. »

Les parents chrétiens ont alors à cœur de procurer à ce petit être une vie plus durable que la vie physique qui l'anime en ce moment. Ils ambitionnent pour lui la vie de la grâce sans laquelle il n'est point d'éternité bienheureuse. Et c'est animés d'une telle pensée qu'ils portent sans retard à l'église cette toute frêle créature. Là, sous le porche, le prêtre lui demande son nom. Les parents ont eu à cœur aussi de donner à leur fils ou à leur fille non pas un nom de païen ou de païenne, ni celui d'un héros ou d'une héroïne, d'une idole de roman ou de chanson en vogue, mais le nom d'un grand saint, le nom de saint Joseph, le nom des saints apôtres, le nom de quelqu'une de ces vierges martyres que l'Eglise a insérées au canon de la messe, ou mieux encore le nom de celle qui signifie étoile et lumière, le nom de Notre-Dame, le nom de la Mère de Dieu, ce nom que les chrétiens se sont plus à porter dans le cours des âges. L'enfant est porté du porche de l'église jusqu'au baptistère, et par l'eau qui coule sur son front, d'enfant du démon, le nouveau-né devient l'enfant de Dieu. Après avoir procuré à l'enfant une si haute filiation, un jour viendra où Satan essaiera d'effacer, au front du jeune chrétien le nom de Dieu que le baptême vient d'y imprimer. Il faut munir cet enfant d'une divine sauvegarde et après lui avoir donné Dieu comme Père, lui donner Marie comme Mère, sachant que pour lui il n'y a pas meilleure Mère que la Mère de Dieu même. A cette fin, après l'effacement de la tache originelle, après son inscription dans le livre de vie, on porte l'enfant aux pieds de la Vierge Marie. « Mère du chrétien, voici encore un de vos enfants ». C'est ainsi qu'on consacre dès le berceau, les enfants à Marie, sachant que pour

eux, ses bras maternels leur seront le meilleur des remparts. Mais une des anciennes coutumes chrétiennes était aussi de faire porter à l'enfant une médaille de la Très Sainte Vierge, usage qui se propagea déjà au moyen âge. Recommandé par son antiquité, le port de la médaille le fut encore au XIX<sup>e</sup> siècle par une intervention toute spéciale de la Très Sainte Vierge et par d'innombrables bienfaits.

Après la première révolution, il fut une heure désolée où le froid semblait gagner le cœur du catholicisme en France. Les communions pascales étaient rares, l'herbe croissait sur le seuil des temples ; la terre de saint Louis s'était endormie dans l'indifférence et une voix puissante l'avait fait tressaillir dans son suaire sans la réveiller. Cependant il n'y avait pas de prophète pour prendre notre malheureuse patrie par la main comme Jésus prit la fille de Jaïre et pour la relever. Les grands thaumaturges de la parole avaient disparu. Si après un demi-siècle de blasphèmes les catholiques de France qui avaient oublié Dieu eussent connu tous les attraites de Marie, elle aurait pu les ramener à la foi par l'amour. Mais le jansénisme glaçait les cœurs et faisait un crime à des enfants d'aller se jeter dans les bras de leur mère. Cependant un jour, les merveilles de la médaille miraculeuse rendirent à Marie une popularité bienfaisante. C'était au soir du 27 novembre 1830, à l'heure où les Filles de la Charité de la rue du Bac étaient en oraison. Une jeune religieuse de vingt-quatre ans, Sœur Catherine Labouré, déjà favorisée antérieurement de plusieurs visions célestes voit, une fois de plus la sainte Vierge se manifester à ses yeux. La Mère de Dieu apparaît cette fois dans un tableau ovale, debout sur le globe du monde dont il ne paraît que la moitié et à ses pieds se détache ce simple mot : « France ». Vêtue de blanc et de bleu, elle a en ses deux mains comme deux

diamants d'où tombent des rayons de lumière, sur la terre, mais avec plus d'abondance sur la France. Autour du tableau sont gravés en caractères d'or ces mots « Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous. » En même temps qu'elle voit la Vierge radieuse, Sœur Catherine reçoit d'elle la mission de faire frapper et de répandre une médaille reproduisant sa céleste vision. La mission fut fidèlement accomplie. Avec l'approbation de Monseigneur de Quelen, deux mille médailles furent frappées en juin 1832. Bientôt trois guérisons et trois conversions s'opèrent, tant à Paris que dans le diocèse de Meaux. Alors on demande de toutes parts la médaille miraculeuse, la médaille qui guérit. Les mères de famille la donnent à leurs enfants. Des faveurs miraculeuses accompagnent partout le port de la médaille.

Catherine Labouré désigne les mains de la Très Sainte Vierge, elle dit que les mains de la Vierge Marie une fois que le globe avait disparu, se sont étendues. La médaille miraculeuse se caractérise par cette extension des mains vers la terre. Cette attitude des mains étendues sera aussi l'attitude la Très Sainte Vierge Marie à Lourdes dans l'apparition du 25 mars. Elle se retrouvera dans l'apparition de Pontmain. Le symbolisme des mains tendues est celui de la complaisance, c'est le geste par lequel un puissant se désarme pour ne donner à ses mains offertes qu'une signification d'indulgence, de bonté secourable et aimante. Ces mains étendues désignent l'être désarmé, s'offrant à une autre offrande née de la gratitude. Il est

notable que dans l'apparition les deux mains sont également étendues, aucune n'a privilège par rapport à l'autre. L'extension des deux mains indique un don total : celui que Marie fait d'elle-même à qui l'implore. Les mains sont des mains de



reine qui ne peuvent manquer d'évoquer l'épouse du cantique des cantiques.

Chacune de ses mains porte des anneaux : quinze anneaux marqués de pierres précieuses d'où jaillissent des rayons. Ces pierres précieuses renvoient à la Sainte Ecriture, en particulier à l'Apocalypse, chapitre XXI, où l'auteur sacré nous décrit ces pierres brillantes qui rehaussent les assises des remparts. Saint Jean avait eu une vision qui était à la fois une ville et une épouse. Ces deux réalités évoquaient la Jérusalem céleste, la Jérusalem messianique à laquelle toutes les nations peuvent et doivent se convertir et dont le prophète Ezékiel avait parlé. Tout cela se retrouve dans la médaille vue et décrite par Catherine Labouré. Les quinze anneaux sont le symbole des quinze mystères du rosaire, tout comme Notre-Dame dira à sainte Bernadette de revenir pendant quinze jours. Quant aux anneaux certains pensent qu'ils rappelaient les anciens chapelets. En 1830 les anneaux étaient l'instrument qui servait à compter les prières du rosaire. On passait cet anneau à l'index de la main droite avec le pouce de la même main, on le faisait tourner. C'est notre dizénier. Le rosaire dit-on est une couronne de fleurs que le murmure de la parole humaine cueille, présente et tresse autour de celle que notre piété honore comme une « Reine du ciel et de la terre. »

L'apparition suggère que ce mode populaire de la prière est accepté par la reine qui recommande par ces quinze pierreries la récitation du rosaire.

Sainte Catherine Labouré présente les rayons qui émanent des pierreries comme le symbole des grâces que la Très Sainte Vierge répand sur les personnes qui les de-

## « Les mardis de la Pensée catholique »

Mardi 26 Septembre  
à 20h00

14 bis, rue de Lodi  
13006 Marseille

Conférence de

M. l'abbé Xavier Beauvais sur :

« Les fondements de la doctrine politique et sociale du cardinal Pie »

mandent. Une autre interprétation distingue deux types de pierres : celles qui rayonnent et celles qui ne rayonnent pas et qui sont les grâces qu'on oublie de lui demander. Quant aux douze étoiles, il est clair que le chiffre 12 est biblique, évoquant les tribus d'Israël ou la communauté des apôtres, symbole dans le langage biblique de la plénitude, et qui s'adapte bien à celle que l'on invoque comme pleine de grâces.

L'apparition présente aussi deux globes, deux boules, l'une qui est sous ses pieds, et l'autre dans ses bras. Le globe qui est sous ses pieds n'est qu'une moitié du globe terrestre, un hémisphère blanc. Le petit globe d'or qui est dans les mains de la Très Sainte Vierge, surmonté d'une croix d'or, symbolise d'après sainte Catherine, le monde entier, la France en particulier et chaque personne particulièrement. On a rapproché cette vision de celle qu'a eue saint Vincent de Paul à la mort de sainte Chantal, d'un globe de feu se joignant à un autre globe plus grand et plus lumineux. On a aussi rapproché du globe de sainte Catherine celui que contemplait Anne-Marie Taigi pendant les quarante-huit années de sa vie mystique, sorte de soleil où elle découvrait certains événements futurs. Quant au globe de feu il fait penser à ces chars de lumière, ces buissons qui apparaissent parfois dans l'Écriture comme le réceptacle, le tabernacle de la présence de Dieu. Que l'on songe au buisson ardent, au char d'Élie par exemple. On retrouve cela dans les apparitions de la Salette et de Fatima. Au moment de cette apparition, rue du Bac, la France n'était pas loin de la révolution sanglante et antichrétienne de 1789 qui répandait encore tant de ténèbres sur notre pays.

Si le royaume de France était appelé à juste titre royaume de Marie, on voit encore dans cette apparition une justification de cette prédilection de la Très Sainte Vierge Marie pour notre royaume. Cependant l'idée de Marie Reine de l'univers, un univers dont les nations doivent être ordonnées à Dieu comme à son Roi, se trouve impliquée dans cette vision de 1830. A noter également bien sûr ce que relate sainte Catherine sur le serpent « de couleur verdâtre avec des taches jaunes ». Ce serpent se tord sous le talon de la Vierge Marie qui l'écrase. Ce symbole nous parle et se réfère au verset 15 du chapitre III de la Genèse : « Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa postérité et la tienne ; celle-ci t'écrasera la tête et tu l'écraseras au talon ». En effet, dans la Genèse, nous voyons la femme tentée d'abord par l'éternel adversaire, le serpent. La femme fait tomber l'homme à son tour. Dieu les punit, non sans leur donner une espérance certaine. Et cette espérance passe par la Nouvelle Eve, Marie, cette deuxième femme mystérieuse, laquelle combat avec le dragon. La femme est finalement victorieuse, bien qu'elle ait été meurtrie au talon.

Ainsi la première page de la Sainte Écriture raconte la chute de nos premiers parents, et la dernière page, celle de l'Apocalypse raconte le triomphe final du bien sur le mal où l'on contemple la Jérusalem céleste. Le commencement et la fin se répondent l'un à l'autre. L'histoire entière se résume dans son origine et dans son accomplissement ; l'origine est une figure de la fin, et la fin un rappel de l'origine. Et l'immense intervalle élastique qui sépare l'Alpha de l'Omega est le temps.



La médaille miraculeuse en rappelant le tout premier début, la toute dernière fin est donc aussi le symbole du temps. Mais nous sommes encore dans l'intervalle, nous ignorons comment cela finira. C'est dire l'importance que peut avoir l'étude du récit original pour prévoir. C'est donc une femme qui déclenche la chute. Cette femme, qui s'appelle « la mère des vivants » porte le nom d'Eve. Et il est annoncé qu'une femme aura à lutter contre le serpent, qu'elle sera blessée au talon, c'est-à-dire une partie peu importante de son corps, mais qu'elle blessera le serpent et le fera mourir en le frappant au point capital. La mission de sainte Catherine et la frappe de la médaille sont imprégnées de cette prophétie. Marie écrase le serpent impur, cruel et libidineux et cette lutte remplit l'histoire du salut. La Vierge et le serpent sont en lutte dans leur postérité. C'est le thème que saint Augustin développait déjà au IV<sup>e</sup> siècle dans les vingt livres de la cité de Dieu : le monde est le théâtre d'une lutte entre deux cités, la cité de ceux qui mettent l'homme au centre et qui subordonnent Dieu, nous le voyons longuement, subtilement, et profondément de nos jours, et la cité de ceux qui mettent l'homme à sa place et qui le subordonnent à Dieu. Les deux cités luttent, ces deux postérités sont en conflit, la postérité du mal blesse la postérité du bien. Finalement la Femme triomphe et ici on ne peut manquer d'évoquer le chapitre XIII de l'Apocalypse où l'on voit la Femme nimbée de lumière, ayant la lune sous ses pieds, qui regarde le Fils sanglant. Revenant à la médaille, pla-

çons-nous par la pensée dans l'extase de sainte Catherine. Au moment où les mains de la Très Sainte Vierge semblaient s'incliner sous le poids des rayons, les yeux de Marie, disait-elle se sont baissés, un tableau de forme ovale s'est formé autour de l'apparition en même temps qu'on voyait une inscription se graver en lettres d'or « Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ». Une voix se fait entendre disant : « Faites frapper une médaille sur ce modèle ». Alors le tableau s'est retourné. La vision a présenté deux phases, étroitement associées bien que distinctes, comme l'avvers et le revers d'une médaille. Le revers présente un M majuscule et deux cœurs, c'est tout. Sainte Catherine fut frappée du caractère sommaire, élémentaire et presque insuffisant de cette deuxième vision. Elle se demanda ce que cela signifiait, et subitement elle entendit la réponse : « Le M et les deux cœurs en disent assez ». L'un des deux cœurs était couronné d'épines et l'autre transpercé par un glaive, les deux cœurs étant liés à une croix. Nous avons là une allusion symbolique assez usuelle depuis saint Jean-

Eudes, aux deux cœurs unis de Jésus et Marie, solidaires l'un de l'autre. Deux cœurs unis par compassion, ou la compassion, cette faculté de souffrir sans souffrir et par la seule participation à la souffrance de l'autre est la plénitude de l'amour.

La piété catholique associe ici l'amour du Fils et l'amour de la Mère. Le grand M de la médaille initiale de Marie, est entrelacé avec la croix. Marie en effet subit la croix et en même temps elle la bénit, elle la porte. C'est là le lien qui est exprimé entre Marie et la Rédemption. Le *Stabat Mater* est une belle expression de cette relation de Marie avec la croix. Il est difficile de trouver un symbole comme la croix, qui parle à tous, en tous lieux, en tous pays, quelle que soit la culture, le degré de pureté ou d'impureté, de piété ou de péché.

Eh bien la médaille c'est tout cela. Peuvent la porter et le sage et le fou, le savant et l'ignorant, le juste et le pécheur.

*vendredi 20 octobre*

*Conférence de  
Mme Marion SIGAUT*

*à 19h30  
Notre-Dame du Liban  
5 avenue du Parc Borély  
13008 Marseille*

*« Mgr de Belsunce et la  
peste à Marseille »*

*« Les mardis de  
la Pensée catholique »*

*Mardi 31 Octobre  
à 20h00  
au Prieuré Saint-Ferréol  
40, chemin de Fondacle  
13012 Marseille*

*Conférence de  
M. Patrick THIAUMONT sur :*

*« La Grande guerre  
et le rôle de  
la franc-maçonnerie »*

*- entrée libre -*

*(participation libre aux frais  
de déplacement du conférencier  
qui vient des Ardennes)*

# LA PROPOSITION « PAS D'ACCORD PRATIQUE AVANT UN ACCORD DOCTRINAL » N'EST-ELLE PAS UN SIMPLE JUGEMENT PRUDENTIEL PLUTÔT QU'UN PRINCIPE ? (1<sup>ÈRE</sup> PARTIE)

~ Maubert ~

## RAISONS EN FAVEUR D'UNE RÉPONSE POSITIVE

Il semble que si.

### PREMIÈRE RAISON

En effet, ce n'est pas une vérité de foi.

Chacun a certes le droit de la tenir comme une opinion personnelle, mais on ne peut l'imposer aux autres. Prenons garde de ne pas dogmatiser en matière d'opinion.

### DEUXIÈME RAISON

On est ici dans le domaine de l'agir, donc de la prudence. Or, la prudence est la vertu du chef ; c'est à lui qu'il faut s'en remettre, sauf bien sûr si cela va contre la foi. Mais justement, on vient de voir que ce n'est pas une vérité de foi.

### TROISIÈME RAISON

Comme le dit Aristote, les principes de la prudence ne sont pas immuables. Quand bien même nous admettrions qu'il s'agit d'un principe, il n'est donc pas pour autant immuable. N'en faisons pas un principe métaphysique.

### QUATRIÈME RAISON

D'ailleurs, si vraiment c'était un principe immuable, Mgr Lefebvre, qui était très ferme sur les principes, ne l'aurait pas violé. Or, pendant longtemps il a cherché un accord pratique avec Rome. Il est donc évident que ce n'est pas un principe immuable.

### CINQUIÈME RAISON

Mgr Lefebvre n'a jamais posé, comme condition de notre nouvelle reconnaissance par Rome, que Rome abandonne les erreurs et les réformes conciliaires. Même s'il a dit quelque chose comme ça en 1990, il ne l'aurait jamais fait, parce que cela n'avait jamais été sa ligne de conduite, sa stratégie avec la Rome moderniste. Il était pragmatique et savait saisir toutes les opportunités pour faire avancer la bonne cause ; cela fait d'ailleurs partie de la sagacité, qui est une partie de la vertu de prudence.

## SIXIÈME RAISON

Si Mgr Lefebvre a refusé les accords en 1988, c'est à cause des conditions, qui étaient inacceptables : on ne voulait pas nous donner la Tradition mais on voulait nous ramener à Vatican II. Ce n'était donc pas un refus de principe. La preuve, il a signé le protocole d'accord le 5 mai 1988 : c'est qu'il n'y avait rien de contraire à la foi, ni dans le contenu, ni dans le fait de signer.

## SEPTIÈME RAISON

Certes, la doctrine a la primauté sur la pratique, mais dans l'ordre du temps, la pratique souvent précède la doctrine. Par exemple, on impose des actes aux enfants avant de leur en expliquer le pourquoi. On ne voit donc pas pourquoi l'accord pratique ne pourrait pas précéder la conversion doctrinale des autorités romaines.

## HUITIÈME RAISON

Une solution canonique est une chose essentiellement bonne. Ce sont simplement les circonstances qui peuvent la rendre mauvaise. Or, c'est à la circonspection - partie intégrante de la prudence - qu'il revient d'examiner les circonstances. Donc, un refus d'une solution canonique n'est pas un principe mais une question prudentielle.

## RÉPONSES AUX OBJECTIONS

### À LA PREMIÈRE : CE N'EST PAS UNE VÉRITÉ DE FOI

Certes, les vérités de foi sont des principes.

En tant qu'elles sont de foi, elles s'imposent à tout catholique ; il suffit d'en nier une pour n'avoir plus la foi. Mais il n'y a que les vérités de foi qui soient des principes.

Nous concédons volontiers que ce n'est pas un principe premier, et qu'il est lié à un système particulier : le néo-modernisme. Un peu comme lorsque Pie XI affirme : « Le communisme est intrinsèquement pervers, et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui. » Il s'agit d'un principe moral, quoique lié à un système particulier : le communisme. Mais la règle est universelle, elle vaut toujours, car elle est liée à l'essence (universelle) du communisme.

« On ne peut l'imposer à personne » : effectivement, il n'est pas nécessaire au salut d'y adhérer ; pareillement, ce n'est pas une vérité morale reconnue de tous ; nous n'avons plus, pour nous mettre en garde, la vigilance du pape, comme du temps de Pie XI vis-à-vis du communisme. Mais si l'on s'aperçoit que l'on se dirige vers l'abîme en s'écartant de ce principe, il serait criminel de laisser les choses se faire avec indifférence.

#### À LA DEUXIÈME : LA PRUDENCE EST LA VERTU DU CHEF

La prudence n'est pas l'apanage exclusif du chef. Saint Thomas l'explique très bien. En effet, celui-ci distingue plusieurs espèces - ou parties subjectives - de la prudence. Parmi elles figure d'abord la « prudence royale » qui est la « plus parfaite de toutes », parce qu'elle est ordonnée au bien commun de la cité, société parfaite. Dans l'article suivant, il traite de la « prudence politique », celle des citoyens : « une certaine rectitude du gouvernement doit se trouver en eux, par laquelle ils doivent se diriger eux-mêmes dans l'obéissance qu'ils accordent à leur prince. » Ceci est lié au fait que « tout homme, en tant qu'être raisonnable, exerce une part de gouvernement selon le jeu libre de sa raison ».

Le père Deman commente ainsi ces paroles : « La présente conclusion commande une conception de l'obéissance. Saint Thomas ne veut pas dire que le sujet doit passer au crible de sa critique l'ordre qu'il reçoit. Il n'est point le maître et sa prudence politique n'est point une prudence royale. Comme sujet, il est incompetent pour apprécier les nécessités du bien commun dont s'inspire son maître en son commandement. Mais d'autre part, ce sujet est un homme. Il est responsable de l'action qu'il va commettre. Il ne peut se décharger sur personne, pas même sur son maître, d'une responsabilité liée à sa nature d'être raisonnable. De ce chef, il lui appartient de vérifier si l'ordre qu'il reçoit est digne qu'il l'exécute. [...] Ou bien il est bon, ou bien il est mauvais pour lui d'agir comme on le lui commande - bon ou mauvais, entendons-le, à l'égard de la loi morale dont sa raison est auprès de lui le mandataire décisif. [...] Il n'est aucune condition de servitude, si entière qu'on la veuille, qui doit priver un homme de cet usage de sa raison et de sa liberté. Là se marque la limite qu'aucune souveraineté d'un homme sur un autre ne saurait franchir. »

Cette limite est celle de la conscience. Si l'on sait pertinemment qu'une action blesse la morale, il n'est jamais permis de l'accomplir, même si elle est commandée par le chef. Or, c'est notre cas ici, à propos d'une reconnaissance canonique par une autorité néomoderniste.

#### À LA TROISIÈME : LES PRINCIPES DE LA PRUDENCE NE SONT PAS IMMUABLES

Comme nous l'avons dit, le principe est un terme analogique. Les principes de la prudence sont d'une part les règles de la morale (dont notre principe), et d'autre part les circonstances particulières, qui elles peuvent changer, et de fait, changent. Mais les règles de morale sont immuables. Par exemple, il sera toujours interdit de collaborer avec le communisme ; les circonstances qui peuvent changer, c'est par exemple l'effondrement du communisme dans un pays. Dès lors, si le système qui le remplace n'est pas intrinsèquement pervers, il sera possible de collaborer avec lui, suivant les circonstances. De même ici : les autorités romaines peuvent se convertir : c'est une circonstance, qui entre dans les principes de la prudence.

#### À LA QUATRIÈME : SI C'ÉTAIT UN PRINCIPE, MGR LEFEBVRE NE L'AURAIT PAS VIOLÉ

D'abord, reconnaissons que Mgr Lefebvre n'a jamais dit explicitement que c'était un principe. Il était un pasteur, quoique très ferme sur les principes et excellent théologien. Mais enfin, il n'a pas synthétisé sa pensée. Sa mission d'évêque était surtout de paître les âmes, de mettre en fuite les loups.

Ensuite, il faut dire qu'il n'était pas évident du tout pour lui, qui était face à un système rigoureux, et que toute proposition romaine était au service de ce système. Déjà Pie XI, quant au communisme, a attendu la fin de son long pontificat pour faire une synthèse et donner la consigne absolue que nous avons rapportée plus haut. Juste avant de l'énoncer, Pie XI mettait en garde contre les tromperies du communisme, qui savait faire des propositions de paix, allant jusqu'à dire qu'il respectait la liberté des consciences. Mais tout cela n'est que fourberie.

Mais, à la différence des communistes, ouvertement athées et ayant du sang sur les mains, les interlocuteurs romains étaient pour la plupart des hommes pieux, humainement très agréables. C'était, par exemple, le cas du cardinal Ratzinger ; Mgr Lefebvre reconnaissait lui-même, dans sa lettre au pape du 2 juin 1988, que les colloques s'étaient passés dans un climat de courtoisie. En outre, un certain nombre de prélats étaient de bonne foi ; c'est leur esprit qui était dévoyé par la doctrine néomoderniste ; et là encore, tous n'étaient pas touchés au même degré. Les contacts avec ces personnes agréables avaient de quoi faire croire que leurs idées n'étaient pas si tordues que cela.

Mais n'est-il pas excessif de comparer les néomodernistes aux communistes en ce sens que les uns et les autres ont un système de pensée dévoyé ? Non ; en effet,

saint Pie X disait des modernistes que leur tactique était d'éparpiller leurs doctrines, « ce qui prête à les juger on-doyants et indécis quand leurs idées, au contraire, sont parfaitement arrêtées et consistantes ».

Cependant, même si les textes du Concile expriment toute l'essence du système pluraliste, les personnes en charge dans l'Église n'étaient pas toutes imbues de cette idéologie, tant s'en faut. Par exemple, Paul VI est le type même du libéral, lequel est inconséquent ; c'était un pape à double visage : tantôt il pouvait dire des choses parfaitement catholiques ; mais il était fasciné par la modernité. S'il a été si dur envers Mgr Lefebvre, c'est surtout parce qu'il voyait en lui un opposant à Vatican II, son concile. De même, tout porte à croire que le cardinal Wright était sincère et voulait vraiment le bien de la Fraternité, en rédigeant le décret de louange, en 1971 ; mais le même cardinal figurait parmi les accusateurs de Mgr Lefebvre, quelques années plus tard. C'est dans ce contexte-là qu'il faut lire les affirmations de Mgr Lefebvre demandant qu'on lui laisse faire l'expérience de la Tradition.

Tout autre est la situation sous Jean-Paul II. Non pas que ce dernier ne fût libéral, mais il était imbu de la philosophie conciliaire et pluraliste. Sa condescendance à tolérer une certaine « Tradition » découlait de cette pensée. Il n'a pas été évident pour Mgr Lefebvre de voir ce changement. Mais peu à peu il s'en est rendu compte. L'événement d'Assise a dissipé tout doute. « Miser sur une entente avec le pape est une illusion, écrit-il le 29 décembre 1986. Le pape nous accordera sur le plan disciplinaire et liturgique tout ce que nous voudrions, mais à la condition d'admettre ses idées modernistes sur la liberté religieuse et l'œcuménisme, c'est-à-dire de [renier] notre foi catholique. Aucun espoir n'est à envisager de ce côté. Rome est occupée par le modernisme et le libéralisme ! »

« Plus on analyse les documents de Vatican II et l'interprétation qu'en ont donné les autorités de l'Église, dit-il en 1990, plus on s'aperçoit qu'il s'agit non seulement de quelques erreurs, la liberté religieuse, la collégialité, un certain libéralisme, mais encore d'une perversion de l'esprit. » Il emploie le même terme que Pie XI pour le communisme. En conclusion, on peut dire que c'est par une longue expérience que Mgr Lefebvre a induit ce principe, qu'on ne pouvait envisager d'accord avant la conversion doctrinale des autorités romaines.

Il va sans dire qu'aujourd'hui l'idéologie conciliaire a tout verrouillé, et que les choses sont encore plus claires.

#### **À LA CINQUIÈME : MGR LEFEBVRE L'A DIT, MAIS NE L'AURAIT JAMAIS FAIT**

Mgr Lefebvre a dit très clairement qu'il poserait lui-même les conditions, cette fois sur le plan doctrinal.

Il l'a dit à plusieurs reprises.

« Il était pragmatique ». Si, par « pragmatique », on veut dire qu'il était sagace, nous l'admettons volontiers, la sagacité étant la vertu qui permet de mieux discerner promptement ce qui convient le mieux ; elle est une partie de la prudence. Or, la prudence a pour rôle de faire passer dans la pratique les principes. En bon élève de Santa Chiara, Mgr Lefebvre avait toujours ce souci d'agir à la lumière des principes puisés dans la romanité.

Mais ce n'est pas le sens habituel du mot « pragmatique », qui désigne celui « qui accorde la première place à l'action » (Petit Robert). Aussi nous semble-t-il meilleur de ne pas employer ici ce terme.

D'ailleurs, nous ne voyons pas le rapport entre la sagacité et le fait de ne pas réaliser ce qu'on a dit.

Enfin, il est bien difficile de faire parler les morts. Ce qui compte, ce n'est pas tant ce qu'ont fait ou n'ont pas fait nos devanciers, mais les principes dont ils se sont inspirés, et de les appliquer dans les circonstances présentes. C'est ce que nous nous efforçons de faire ici.

#### **À LA SIXIÈME : MGR LEFEBVRE N'A PAS REFUSÉ LES ACCORDS PAR PRINCIPE, MAIS EN RAISON DES CONDITIONS**

Il est très juste de dire que Mgr Lefebvre, avant les sacres, n'avait pas refusé les propositions romaines par principe. A ce moment, il envisageait comme possible un accord avec une autorité néo-moderniste : la seule chose à bien établir, c'étaient les conditions. Ses refus étaient donc purement prudents.

Mais, tout de même, après les sacres et jusqu'à sa mort, il a bien affirmé qu'un accord était impossible tant que Rome ne recouronnerait pas Notre-Seigneur, et qu'elle ne reviendrait pas à la Tradition. Ceci est-il suffisant pour dire que c'était un refus de principe ? Il ne semble pas. Si Mgr Lefebvre n'avait dit que cela, ç'aurait pu être un refus purement prudentiel : « Étant donné que nous nous sommes enlisés, aurait-il pu dire, pour éviter de nous retrouver dans une situation inextricable, il vaut mieux attendre leur retour à la Tradition. » Et tant que cette circonstance (le modernisme des autorités romaines) demeure, le même refus prudentiel peut être légitimement maintenu.

Cependant, il y a plus : après les sacres, lorsque Mgr Lefebvre exprime ses refus d'accord, désormais, il énonce la plupart du temps un principe justifiant ce refus. Par exemple, déplorant le départ de ceux qui se rallièrent : « Nous disons, nous, que l'on ne peut pas être soumis à l'autorité ecclésiastique et garder la Tradition. [...] Nous ne pouvons pas être d'accord avec ceux qui découron-

nent Notre-Seigneur. » « Ce ne sont pas les sujets qui font les supérieurs, mais les supérieurs qui font les sujets. » « On ne peut pas à la fois donner la main aux modernistes et vouloir garder la Tradition. » C'est donc très clairement un refus de principe.

Il est vrai qu'il a dit, après les sacres : « J'aurais bien signé un accord définitif après avoir signé le protocole, si nous avions eu la possibilité de nous protéger efficacement contre le modernisme de Rome et des évêques. » Il décrit ensuite ces conditions (commission romaine etc.). Puis de conclure : « Je sentais bien une très nette opposition. Nous n'avions déjà qu'un évêque au lieu de trois, et deux places à la commission sur sept. Ce n'était pas possible de continuer ainsi. La volonté de Rome de ne pas aider la Tradition, de ne pas vouloir lui faire vraiment confiance était évidente ». Ce qu'on peut conclure de ce passage, c'est que, après les sacres, Mgr Lefebvre dit qu'il avait envisagé un accord comme possible, qu'il aurait alors signé. Il ne dit pas : si on m'accordait ces conditions maintenant, je signerais.

« En réalité, dit-il encore lors de cette même conférence, Rome ne veut ni soutenir, ni poursuivre [c'est-à-dire continuer] la Tradition. On veut amener tout doucement ces jeunes [de la Fraternité Saint-Pierre] et ces prêtres au Concile. C'est évident. Au cours des derniers contacts que j'ai eus à Rome, j'ai plusieurs fois voulu sonder leurs intentions, mesurer s'il y avait un véritable changement. Cela n'apparaissait pas impossible, après le constat des échecs catastrophiques et désastreux qui ont suivi le Concile, et aussi après la visite du cardinal Gagnon et de Mgr Perl. » On en revient toujours à cela : Mgr Lefebvre a voulu « sonder les intentions », voir s'il y avait « possibilité » de se protéger. Il a bien fallu se rendre à l'évidence : leurs intentions sont de combattre la Tradition, parce qu'ils sont modernistes. Et donc, pour qu'il y ait possibilité de s'entendre, il faut au préalable qu'ils reviennent à la Tradition.

Il est aussi vrai qu'il a dit le 9 juin 1988 : « C'est vrai, j'ai signé le protocole le 5 mai, un peu du bout des doigts, il faut bien le dire. En soi, c'est acceptable, sans quoi, je ne l'aurais même pas signé, bien sûr. » Mais avec le recul du temps, on peut affirmer que ce texte était dangereux, puisqu'il a servi de base pour les accords avec le Barroux, avec la Fraternité Saint-Pierre, avec les prêtres de Campos ... Ce n'est qu'aujourd'hui que l'on mesure tout le danger de cette situation. En mai-juin 1988, Mgr Lefebvre a perçu ce danger surtout par la malhonnêteté de ses interlocuteurs.

Enfin, comme nous l'avons vu, le fait que la Rome néo-moderniste cherche à nous ramener au Concile, cela tient à son système, cela découle de la nature de son sys-

tème pluraliste ; ce n'est pas une condition extrinsèque.

#### À LA SEPTIÈME : DANS LE TEMPS, LA PRATIQUE PRÉCÈDE SOUVENT LA DOCTRINE

Reprenons l'exemple donné par l'objectant.

On impose aux enfants des actes ou des pratiques avant de leur en expliquer le pourquoi. Certes, l'enfant ne comprendra pas tout de suite le bien-fondé de l'ordre reçu ; mais les parents sont tenus de ne donner que des ordres conformes à la morale catholique. Donc, du côté des parents, la doctrine précède bien l'action. On peut en dire autant de toute la pratique de la vertu d'obéissance. Ce n'est que lorsqu'il y a évidence que l'ordre donné va contre la loi de Dieu que l'on doit refuser d'obtempérer.

Dans notre cas, la pratique dans laquelle on s'engage par un accord avec la Rome néomoderniste n'est pas conforme à la doctrine catholique, car elle repose sur le pluralisme et expose notre foi de façon prochaine.

Certes, Mgr Lefebvre avait envisagé un accord précédant la résolution des questions doctrinales, et même, avant 1983, le réclamait. Mais il supposait deux choses : la première, c'est qu'il pensait avoir affaire à de simples libéraux dont le système est incohérent ; donc, à côté de tant d'« expériences » peu catholiques, ils pourraient bien laisser faire celle de la Tradition ; or, il a fini par réaliser que ses interlocuteurs étaient très engagés dans un système dévoyé.

La deuxième chose est qu'il espérait que les autorités romaines étaient capables de vouloir sincèrement le bien de la Tradition ; or, il s'est rendu compte que ce n'était pas le cas, et qu'ils ne voulaient que le « bien » d'une Tradition revue et corrigée à la lumière du pluralisme. Dès lors, entrer dans ce jeu, c'était collaborer à la destruction de la Tradition. Par conséquent, s'il était prêt à mettre la pratique avant la résolution des questions doctrinales, ce n'est pas n'importe quelle pratique, mais une pratique conforme aux exigences de la doctrine. Celle-ci demeure donc première.

#### À LA HUITIÈME : UNE SOLUTION CANONIQUE EST BONNE EN SOI

Le statut canonique établirait notre sujétion à une autorité néo-moderniste et réglerait nos rapports avec les membres de l'Église conciliaire.

Et la reconnaissance canonique est l'acte qui établirait et fonderait ces rapports, ces relations.

Or, ce qui spécifie une relation, c'est son terme. La vraie question est donc la suivante : avec qui fait-on un accord ? Avec qui un statut canonique nous met-il en relation ? Il n'y a pas d'« accord en soi », mais toujours



avec quelqu'un, qui en est le terne et le spécifique, lui donne son essence.

Or, ici, la solution canonique nous mettrait en rapport avec un pape et une hiérarchie moderniste ; elle régèlerait certes nos relations avec le successeur de Pierre ; mais en même temps, elle nous mettrait en relation avec ce « système monté par la Révolution » (pour reprendre

l'expression du père Calmel), ce qui est une chose mauvaise.

Donc, on ne peut pas dire : « une solution canonique est une chose essentiellement bonne » ; il faut préciser avec qui elle nous met en relation, quel est le terme de cette relation. Et si c'est avec une hiérarchie moderniste, c'est une chose essentiellement mauvaise.

## LES MURMURES DES RAILLEURS

~ H. de Germay ~

Les railleurs sont de tous les temps, ils ont même une vieille tradition. En construisant son arche Noé demandait à ses contemporains de faire pénitence. Ils se moquèrent de lui « mais le déluge submergea les railleurs ». Les habitants de Sodome critiquaient Lot qui prêchait aussi la pénitence. Et comme il annonçait un châtement certains voulaient le tuer, mais « ils périrent noyés avec leur ville dans le souffre et le feu. » A peine arrivés dans le désert du Sinäi venant d'Egypte, les juifs murmurèrent contre Moïse et Aaron, (Nom. 21, 6). Alors s'écrie Dieu, « jusqu'à quand ce peuple m'outragera-t-il ? Je le frapperai de la peste et je les exterminerai » (Nom 14, 11-12). Et les juifs qui ne voulurent pas croire n'entrèrent pas dans la terre promise !

Dieu se plaint des railleurs, « Je suis devenu leur jouet, ils se sont raillés de moi. » (Ps. 78 12). Jésus lui-même fut raillé et méprisé par son peuple. Avant de ressusciter la fille du chef de la Synagogue Jésus dit : « retirez-vous, cette petite fille dort. Mais ils se moquaient de lui. » (Mat 9, 22) Il en fut ainsi toute sa vie terrestre, mais Jérusalem fut détruite par Titus en 70. Les philosophes païens ont combattu le christianisme par des sarcasmes parce qu'ils manquaient de raisonnements solides pour le combattre. Les railleurs modernes les surpassent dans le genre pour la même raison. Les railleries du libéral n'ont d'autres but que de montrer son esprit, d'amuser les auditeurs et d'humilier ceux qui les subissent.

Au dix-huitième siècle - dans une France encore profondément catholique - d'Alembert avait remarqué que « la vanité de ne pas penser comme tout le monde est un mobile qui fait plus d'athées que tous les arguments les plus éblouissants ». On se souvient que les salons (celui de Mme du Châtelet par exemple, l'amie de Voltaire) étaient des foyers où se développaient les idées nouvelles qui ont conduit la France à la Révolution. Rien n'a changé, mais au lieu d'affronter l'Eglise de l'extérieur,

c'est de l'intérieur que le combat se poursuit pour glisser par la raillerie les idées nouvelles parmi les fidèles. On entend du reste régulièrement dans les salons quelques *bons mots* contre la religion catholique, mais jamais contre les autres religions ; l'auteur serait traduit devant les tribunaux pour racisme ou antisémitisme.

La Conjuración Antichrétienne a trouvé ses meilleurs auxiliaires chez les catholiques libéraux et parmi eux quelques clercs influents. Le railleur moderne est un libéral qui aime distiller *ses critiques* contre la religion dans le monde. Ses railleries sont généralement subtiles et toujours assaisonnées d'un brin d'ironie pour produire le meilleur effet. Il condamne volontiers l'enseignement catholique d'autrefois, jugé trop conservateur et encore imprégné des idées du Moyen âge, car il aspire à l'esprit de liberté qui domine notre époque. Et comme il a horreur des contraintes, il voudrait voir l'Eglise suivre le courant pour s'adapter au monde, alors que le baptisé a promis de remonter le courant.

« Le but des libéraux, écrivait Mgr Graber, est de rester dans l'Eglise, et de chercher à l'utiliser en s'y infiltrant pour lui retirer son caractère surnaturel, l'amalgamer au monde, faire de la coexistence confessionnelle une communauté œcuménique et préparer ainsi **la religion unique au monde dans un état mondial unique.** » Il est clair que les hommes, qui aiment rarement les contraintes, cherchent plutôt à entendre les choses qui ne gênent pas leur liberté. Les catholiques libéraux ont donc prêché la tolérance et en ont fait une vertu pour combattre l'Eglise en en changeant le sens. Larousse écrit : « La tolérance est une disposition à admettre chez les autres des manières de penser, d'agir, des sentiments différents des nôtres, il ajoute : dans la vie sociale la vertu la plus utile, c'est la tolérance ». Mais tolérer ne signifie pas *accepter*. Du latin *tolerare* : *supporter*, la tolérance est une *condescendance, une indulgence pour ce qu'on ne peut - ou qu'on ne*



le pape Pie IX

*veut pas empêcher* - précise le Littré. Tolérance est un mot chrétien qu'il faut comprendre, non pas comme les libéraux, pour accepter toutes les erreurs, mais comme saint Augustin, **pour tolérer certaines personnes**. Cette tolérance introduira la perversion dans les esprits et une neutralité favorable à toutes les erreurs ; « une mal-

heureuse neutralité qui forme tant de fausses consciences » écrit Bourdaloue.

« C'est le libéralisme catholique qui est le véritable fléau », avait prévenu Pie IX. « Moi je pense que » dit le railleur libéral. Et notre théologien de salon, qui se veut libre, pense que la doctrine qu'il connaît mal doit lui permettre de s'adapter aux nouvelles habitudes d'un monde qui se transforme. « Dites-nous des choses qui nous plaisent », leur fait dire Isaïe (Is. 30, 10). Il veut une religion qui soit raisonnable, donc débarrassée des dogmes. Et il cite avec plaisir un Père Jésuite « La foi d'aujourd'hui à l'état adulte peut se passer des dogmes. Elle est assez grande pour découvrir Dieu par contact personnel. La foi ne doit pas se fonder sur des vérités révélées, mais à travers les événements de l'histoire. » Evidemment, sans les dogmes on se fait sa propre religion et la vie est plus facile. Et, « chacun se fait à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de sa croyance », s'écriait Bossuet. Puis on adapte sa conscience à ses désirs.

Dom Marmion remarquait que : « Beaucoup d'âmes cherchent Dieu mais font consister la sainteté dans telle ou telle conception **issue de leur propre intelligence** ; elles veulent se conduire uniquement par elles-mêmes ; s'attachant aux idées purement humaines qu'elles se sont forgées, elles s'égarent. » Le désordre actuel n'est que la conséquence de l'abandon des lois de Dieu par notre société qui veut vivre avec les droits de l'homme. Le libéral se persuade que la doctrine catholique doit évoluer pour s'adapter à notre monde. Malheureusement il est hédoniste et matérialiste. Maritain écrira : « Il est clair que l'Évangile - rendu purement naturel - devient un ferment de révolution d'une violence extraordinaire. »

On a tué l'amour de la vérité parce que l'on fait craindre *autre chose que le péché*. On a engendré la crainte de se convertir parce que l'on ne veut pas que Notre-Seigneur, qui est la voie, la vérité et la vie, **ne règne en maître absolu**. Notre railleur libéral reconnaît bien Dieu, mais il se fait un Dieu à sa façon, un Dieu qui ne demande rien. Il n'a donc plus besoin de Dieu et il a du reste inversé les priorités. L'amour du prochain passe avant l'amour de Dieu. La Charité est devenue action caritative ou sociale. « Ce peuple m'honore des lèvres mais son cœur est loin de moi, et c'est en vain qu'il m'honore ! » (Mt. 15, 8-9).

La Révolution a engendré deux ennemis contre la Vérité : la paresse et le naturalisme.

Le naturalisme rejette le surnaturel et l'homme moderne oublie Dieu. Il se contente des œuvres naturelles quand Dieu demande des œuvres surnaturelles. Le naturalisme rapporte Dieu à la nature, alors que le christianisme rapporte la nature à Dieu. Sans le péché originel, la nature se porterait vers son Créateur ; mais les hommes, pervertis par le matérialisme et le naturalisme, s'accommodent de vivre sans conscience et sans honnêteté. Bossuet s'écriait « Chrétiens, vous vous oubliez. Le Dieu que vous priez est-il une idole dont vous prétendez faire ce que vous voulez et non le Dieu véritable qui doit faire de vous ce qu'il veut ? »

Le libéral aimerait-il voir les autres rire à ses dépens ? Néanmoins il raille la piété des bigots et les manifestations de la foi populaire comme les grandes cérémonies religieuses et les processions qu'il juge triomphalistes. Il feint d'ignorer l'enfer et sourit du purgatoire. Il s'arrange avec les obligations dominicales et le carême. Pour ne pas s'agenouiller il a retiré les prie-Dieu des églises. Il communie dans la main pour montrer qu'il est adulte. Et il méprise l'ancienne liturgie autant que les prêtres en soutane.

Il lit sans discernement la *bonne presse* qui profite de tous les incidents pour critiquer l'Eglise et les clercs. Certes des clercs - qui sont des hommes - font des erreurs et l'Eglise en souffre, mais on ne peut les lui imputer. « Jésus-Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même à la mort pour elle, afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, **n'ayant ni tache ni ride ni rien de semblable, mais étant sainte et irrépréhensible**. » (Ephés. 5, 25 - 27).

Notre railleur ne craint pas de se joindre à la cohorte pour critiquer Pie XII - *qui n'aurait pas fait ce qu'il aurait fallu faire* - comme il critique encore Innocent III à cause de l'Inquisition et de la croisade contre les Albigeois, et comme il critique Pie IX à cause du Syllabus. Il s'associe aussi au chœur des méchants pour accuser l'Eglise du

massacre de la Saint Barthélemy. Et il se trompe, car l'Eglise n'est pour rien dans cette triste affaire. Il faudrait plutôt voir Catherine de Médicis et le duc d'Anjou qui ont abusé Charles IX. Il accuse le cardinal de Birage d'avoir participé au Conseil qui décida le meurtre de Coligny ! Erreur. Il n'y avait pas de cardinal de Birage à cette date. C'est le chancelier de Birage qui participa au Conseil. D'autres accusent le cardinal de Retz. Mais ce cardinal, qui était l'aumônier de la reine Élisabeth, femme de Charles IX, n'était pas au Conseil. C'est le Maréchal de Retz qui était au Conseil. Mentez, mentez encore, il en restera toujours quelque chose.

Avec un humour ironique notre railleur libéral s'étonne d'entendre les prêtres rappeler aux jeunes mariés quelques règles élémentaires sur les devoirs des époux et sur la morale conjugale. Dans les enterrements il n'apprécie pas le prêtre sérieux rappeler que le mort qui est dans le cercueil est un pécheur qui vient d'être jugé par Notre-Seigneur et que les fidèles présents seront eux aussi jugés sur leur fidélité aux enseignements divins. Il apprécie plutôt qu'on fasse l'éloge du défunt qui est déjà auprès de Dieu. Cela le conforte dans ses assurances. On entend aussi quelques libéraux prendre parti, avec les modernistes, contre le célibat des prêtres, comme si ces hommes du monde étaient concernés par cette promesse qui lie le clerc à son Maître Jésus-Christ. Les clercs n'ont-ils pas choisi librement ?

Le railleur n'oublie pas de critiquer la morale catholique ; ces pesanteurs sociologiques. Or depuis les premiers temps de l'Eglise, la morale, « c'est la science qui, à l'aide de la religion révélée et de la raison, traite des actes humains, en tant qu'ils sont pour l'homme, **les moyens d'atteindre sa fin surnaturelle qui est Dieu.** » La moralité d'un acte consiste donc dans sa conformité à la loi qui en est la règle. Et nos actions sont bonnes ou mauvaises, suivant qu'elles sont conformes ou contraires à la droite raison, à l'ordre moral et aux lois qui résultent des rapports de la créature avec le Créateur, d'où une dépendance. Mais notre libéral est un homme libre qui veut se déterminer lui-même. « Je leur donnerai des lois, ils ne s'en occuperont pas, ils les regarderont comme étrangères. » (Osée 8, 12). Il veut une morale indépendante, gouvernée par une conscience libre qui ne peut reconnaître Dieu **comme principe**. « Au lieu de régler nos désirs selon nos consciences, nous nous faisons des consciences de nos désirs » explique Bourdaloue. Il en résulte que beaucoup ont adapté leur conscience à leurs désirs et à leur faiblesse pour se conformer à l'esprit libéral du monde.

Chacun se fait l'application des lois divines selon ses vues et ses besoins et sa volonté de résister aux tenta-

tions. Mais peut-on avoir une bonne morale avec de mauvaises fréquentations et en regardant une télévision qui propage le vice sous toutes ses formes ? On estime que 50% des enfants de 12 ans ont vu un film porno (information radio du 23 mai 2002). Dis-moi qui tu fréquentes je te dirai qui tu es. Peut-on garder la vérité avec de mauvaises fréquentations ? Peut-on garder la vérité à lire et à voir n'importe quoi, sous prétexte de se tenir au courant ? Attention dit Saint Augustin « à force de tout voir, on finit par tout supporter, et à force de tout supporter, on finit par tout accepter ! » Car le cœur prend très vite le pas sur l'esprit et on finit par avoir l'esprit faux.

On remarquera que la morale catholique est de moins en moins enseignée de sorte qu'elle est ignorée par le plus grand nombre. La pudeur et la modestie qui inspiraient le respect sont des vertus du moyen-âge qui font sourire. N'essayez pas de vous opposer à la contraception, maintenant admise par un grand nombre de catholiques, vous seriez la risée des railleurs libérés qui se disent néanmoins catholiques ! Les divorcés remariés voudraient des lois favorables à leur situation et trouvent des clercs, et même le pape François, pour les soutenir, malgré l'Évangile : « **Quiconque quitte sa femme et en épouse une autre, commet un adultère** ; et celui qui épouse celle qu'un autre a quittée commet un adultère. » (Mat, 19 9). A qui parler de virginité quand le concubinage devient banal ? Ne voit-on pas aussi des retraités « catholiques », qui vivent en concubinage pour ne pas perdre le bénéfice de la retraite de la veuve, s'ils se remariaient. Les concubins sont maintenant invités dans les réceptions d'un certain monde. Quel exemple pour la jeunesse !

Les railleurs sont soutenus par la pensée anti-catholique qui empoisonne notre époque. Une pensée tyrannique, relayée par tous les médias, souvent même par une presse dite catholique. Il devient interdit d'exprimer une idée ou des opinions qui ne seraient pas dans l'esprit du temps. Encore une vieille tradition des railleurs. Saint Grégoire le Grand (+ en 604) remarquait que « certains qui, pour l'amour de la loi chrétienne, osent résister en face des impies, non seulement ils ne trouvent pas d'appui chez leur frère, mais encore on les taxe d'imprudence et d'indiscrétion, on les traite de fous ». Ainsi, quand un catholique s'étonne d'un enseignement douteux, ou même opposé à la doctrine de l'Eglise, voire d'une attitude scandaleuse sur le plan moral ou liturgique, il est souvent condamné. Ne jugez pas lui dit même le railleur libéral catholique en le traitant d'intégriste ! C'est le mot à la mode.

Eh oui ! « L'homme aura pour ennemi ceux de sa propre maison » (Matt. 10. 36). Certains de « nos persécuteurs sont ornés du nom de chrétiens. Car il n'y a qu'un

crime qui soit puni avec véhémence à savoir : **la garde fidèle des traditions** », écrivait saint Basile. Pourtant « tradition » vient de *tradere*, transmettre, donner ce qu'on a reçu. Ainsi l'Eglise, comme le père de famille qui transmet à ses enfants son nom, son honneur, ses biens matériels et spirituels, son éducation, sa culture, transmet le dépôt de la foi. Mais qu'est-ce qu'un intégriste ?

« Intégriste », c'était le nom que s'était donné un parti politique espagnol en 1872. Ce parti voulait que les lois de l'Etat s'inspirent des lois de Dieu. Ces adhérents cherchaient à instituer le Règne Social de Notre Seigneur Jésus-Christ dans leur pays. Ils considéraient, comme l'écrivait le cardinal Pie, que « c'est le droit de Dieu de commander aux Etats comme aux individus. Ce n'est pas pour autre chose que Notre Seigneur Jésus-Christ est venu sur la terre. Il doit y régner, **en inspirant les lois, en sanctifiant les mœurs, en éclairant l'enseignement en dirigeant les conseils, en réglant les actions des gouvernements comme des gouvernés.** Partout où Jésus-Christ ne règne pas, il y a désordre et décadence, ajoutait-il. » Le nom de leur parti s'inspirait de la définition des mots - intègre - qui ne se laisse pas altérer ou corrompre et - intégrité - qualité d'une personne qui ne se laisse corrompre par aucun vice. Des qualités éminemment appréciables sur le plan social que l'on aimerait voir appliquer en France pour chasser le vice, la corruption et la délinquance. Chacun pourra juger de l'ordre qui règne dans notre pays qui vit avec les valeurs de la République !

Les catholiques libéraux ont transformé « Intégriste », en adjectif pour mieux combattre la doctrine. Il apparaît publiquement en 1961 dans le livre d'Alec Mellor « Nos frères séparés ». Il qualifiait « d'intégristes » les catholiques qui mettaient en garde leurs coreligionnaires contre les F.M. Ces catholiques avaient raison puisqu'ils suivaient les recommandations de l'Eglise et tenaient compte de ses condamnations. Les Francs-Maçons ont été condamnés et excommuniés la première fois par Clément XII en 1738. Puis par Benoît XIV, Pie VI, Pie VII et Léon XII qui qualifiait la F.M. **d'ennemi capital de l'Eglise catholique**, puis par Pie VIII et par Grégoire XVI et encore par le grand Pape Pie IX. Enfin Léon XIII publie l'Encyclique *Humanum Genus*, entièrement consacrée aux F.M. Il expliquait que « l'objectif des F.M. est de **détruire de fond en comble toute la discipline religieuse** et sociale, née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une **dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme.** » La résistance des catholiques était donc justifiée.

Du reste, ces condamnations ont été confirmées le 26 novembre 1983 dans un document approuvé par le

Pape : « Le jugement de l'Eglise sur les associations maçonniques demeure inchangé, parce que leurs principes ont toujours été considérés comme inconciliables avec la doctrine de l'Eglise, et l'inscription à ces associations reste interdite par l'Eglise. **Les fidèles qui appartiennent aux associations maçonniques sont en état de péché grave et ne peuvent accéder à la sainte communion.** »

Le mot « intégriste » définit aujourd'hui les catholiques qui « prétendent maintenir l'intégrité de la doctrine et répugnent à s'adapter aux conditions de la vie moderne », écrivait Larousse dans son édition de 1974. Une définition qui évolue avec les nécessités du combat contre la Religion. En 1995 Larousse change de définition. C'est maintenant : « L'attitude et la disposition d'esprit de - certains croyants (sic) - qui, au nom d'un respect **intransigeant** de la tradition, se refusent à **toute évolution.** Exemple : *intégrisme catholique, musulman* ». Un sujet en or pour nos railleurs. Pour la cause il convenait d'associer la tradition catholique avec les extrémistes de tout bord pour créer l'amalgame. On notera que le mot intégriste n'existait pas dans le Dictionnaire de la Langue Française de Littré, édition de 1991. (6700 pages en 21 x 27) Nécessité politique oblige, il a été ajouté dans le supplément.

Mais de qui détiennent-ils leur pouvoir ces railleurs, censeurs des catholiques ? Saint Thomas dit que « trois choses sont absolument nécessaires pour former un jugement équitable, l'autorité, la connaissance et l'intégrité. Si celui qui juge n'a pas un pouvoir et une autorité légitime, son jugement est chimérique et nul. S'il n'a pas une juste connaissance de la cause, son jugement est faux et aveugle. Et s'il manque d'intégrité, son jugement est vicieux et corrompu. » (Cité par Bourdaloue Œuvres tome I p. 411) Or en matière de religion, seul le Pape détient son pouvoir du Christ et seul il a l'assurance d'être assisté par le Saint Esprit.

Ne pas être avec Jésus-Christ, c'est être contre Lui, « Si vous n'êtes pas avec moi vous êtes contre moi ». (Mat 12, 30). Sont-ils pour le Christ ceux qui raillent certaines lois divines et celles de son Eglise ; ceux qui critiquent avec ironie la morale catholique ? Jésus-Christ répond « Celui qui vous méprise me méprise, et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé », (Luc 10, 16), C'est mépriser le Christ que de critiquer l'Eglise son Epouse, dans son sacerdoce, dans son enseignement doctrinal et moral. C'est donc être contre le Christ et être un antéchrist puisque ce mot vient du grec et signifie *contra* et *Christus*. Saint Jean en parle dans sa première lettre : « Mes petits enfants, c'est ici la dernière heure ; et comme vous avez entendu dire que l'Antéchrist doit venir, il y a **dès**

**maintenant** plusieurs antéchrists » (Jean I, 18-19).

Par antéchrist, saint Augustin entend – non seulement - le grand ennemi qui luttera contre Dieu à la fin des temps, mais toute **la multitude des impies opposés à Jésus-Christ** (In Epist. S. Jean). Il est clair que nous sommes entourés d'antéchrists de plus en plus nombreux, de plus en plus sournois et quelques-uns de plus en plus affirmés, c'est pourquoi le cardinal Pie s'écrie : « Je n'ai qu'un avis à vous donner : Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise ».

Des catholiques semblent avoir oublié la puissance de la loi. « Il est plus aisé que le ciel et la terre passent plutôt qu'une seule lettre de la loi manque d'avoir son effet. » (Mt 5, 18) Alors prenons garde. Pas d'interprétation, pas d'omission, même d'un seul iota de l'Evangile et pas de railleries évidemment. Pie XII expliquait pourquoi le 24 décembre 1944 : « Une limite, une barrière morale, se dresse face à cette charité miséricordieuse, une barrière que la charité elle-même n'a pas le droit de franchir, la Vérité ». **La justice divine exige la vérité.**

La foi a pour garantie la parole de Dieu enseignée par l'Eglise que le Christ a confiée à Pierre : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise » ... (Mt 16, 16-19). Elle est infaillible : « Et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle », dit encore Jésus (Mt. 16, 11). Elle doit être fidèle : « Allez donc et instruisez tous les peuples ... et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. » (Matt. 28, 19-20) L'Eglise n'a pas le pouvoir de changer la doctrine qui doit être enseignée **toujours, partout et par tous**, sans ajout ni retrait. Ne cherchons donc pas à comprendre ce qui est au-dessus de nous. Si la religion ne renfermait pas quelques mystères, elle ne serait pas divine. Et si nous raillons ce que nous devons croire, nous ne verrons pas ce que nous devrions voir. « La foi est de croire ce que nous ne voyons pas et la récompense de la foi sera de voir ce que nous avons cru » dit saint Augustin qui ajoute : « l'obéissance est la preuve d'amour par excellence, parce que l'obéissance est l'immolation de la volonté propre » (Lib. 35 Moral. C, 10). « Lorsque Dieu fait entendre sa voix, **il faut obéir** et non raisonner », commande-t-il (Lib. Civit.). On en est loin !

Les railleurs profitent de notre société devenue pu sillanime. Même Paul VI a pu écrire : « Au lieu d'affirmer ses idées en face de celles des autres, on prend celles des autres. On ne convertit pas, on se laisse convertir. Nous avons le phénomène inverse de l'apostolat. On ne conquiert pas, on se rend. La capitulation est voilée par tout un langage, par une phraséologie. Les vieux amis qui sont restés sur la voie droite sont regardés comme des réactionnaires. On ne considère comme vrais catholiques

que ceux qui sont capables de toutes les faiblesses et de toutes les compromissions. »

Aux noces de Cana, Jésus offre le bon vin à la fin du repas, comme le bonheur éternel sera la récompense d'une vie à son service. Ne préférons pas les noces du monde. Ne nous laissons pas aveugler par les libéraux et leurs railleries, nous subirions un endurcissement de l'esprit qui nous empêcherait de voir les choses divines. Peu à peu on s'éloigne de la doctrine du Christ et on « se perd dans la vanité de nos pensées » (Rom. 1, 21). Nous serions coupables. « Il n'a pas voulu comprendre, de peur de faire le bien », dit le Prophète (Ps 35, 4). Et Jésus pourrait dire le jour du jugement, comme aux vierges folles « Je ne vous connais pas » (Mt. 25, 12).

« Comportez-vous en hommes libres, enseigne saint Pierre, non pour vous servir de votre liberté comme d'un voile qui couvre vos mauvaises actions, mais pour agir en serviteurs de Dieu. » (J P 2, 12). C'est en toute liberté que les hommes règlent leur vie. Ils sont libres, mais jusqu'à la mort seulement. N'oublions pas que notre liberté est surveillée. Après la mort c'est le jugement *sans appel* et l'âme sera fixée sur son sort éternel. Ne nous trompons pas ! Dieu n'a pas promis le salut à tous. « Il faut porter la robe nuptiale pour entrer dans le royaume » (Mt 22, 12). Il a même précisé : il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus, (Mt. 22. 14) Les Apôtres s'en inquiétèrent : « Qui pourra être sauvé ? » (Mt. 19, 24). Dieu demande aux chrétiens d'avoir la lampe d'amour allumée. C'est-à-dire de vivre dans sa grâce, en sachant « qu'il viendra comme un voleur », (Ap.16, 15) « à l'heure où nous y pensons le moins » (Mt. 24, 44). Et il demandera nos âmes pour lesquelles il a versé son sang. La Charité, c'est donc *la plénitude de la Loi*, parce qu'elle commande d'accomplir toute la loi.

Et Jésus prévient, « On se servira envers vous de la mesure dont vous vous serez servis pour les autres » (Mat. 7, 2). Avis aux railleurs ! C'est pour cela que Saint Paul écrit aux Galates : « Ne vous y trompez pas, **on ne se moque pas de Dieu**. L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé ; car celui qui sème dans sa chair recueillera de la chair la corruption et la mort et celui qui sème dans l'esprit recueillera de l'esprit, la vie éternelle. Ne nous lassons donc pas de faire le bien » (Ga. 6, 7 - 9).

« Dieu engage à combattre vaillamment et à rester debout jusqu'à la mort pour les lois, pour l'Eglise » (II Machab. 13, 14). Les jugements des hommes importent peu à celui qui a mis Dieu dans ses intérêts, car « les justes ne craignent pas le ridicule que le monde (les railleurs) jette sur la vertu, et qui est l'écueil de tant d'âmes faibles », écrivait un moraliste. Serait-il traité d'intégriste, un catholique doit parler pour l'honneur de Jésus-Christ. « Et Mal-

heur à ceux qui se taisent alors que l'impiété parle si haut», dit saint Augustin (In Psalm, CXVIII. Serm. XVIII). Et le Pape saint Félix III dit aussi que : « L'erreur à laquelle vous ne vous opposez pas, vous l'approuvez ; la vérité que vous ne défendez pas, vous la tuez. » « Se taire ! Ce serait se fondre dans cette foule opaque et ténébreuse du chrétien tiède et libéral **qui masque le**

**Christ par son égoïsme et sa faiblesse** », ajoute Jean Daujat.

Le vrai chemin, quel est-il ? C'est l'enseignement intégral de la vérité révélée, dans la fidélité à la Tradition, par la parole et le témoignage de sa propre vie, c'est là le chemin le plus approprié pour maintenir l'unité des catholiques.

## C'ÉTAIT D'HIER ... C'EST D'AUJOURD'HUI

### ~ Léon Daudet dans « le stupide XIX<sup>e</sup> siècle » ~

La famille française au cours des âges avait toujours été exceptionnellement saine et forte, et ce, au témoignage de tous les historiens, chroniqueurs et mémorialistes.

Le régime monarchique en était la cause, qui dispensait à l'architecture sociale les bienfaits d'une conception politique pater familiale :

- des sentiments religieux fortement ancrés
- des traditions de vertu et d'économie domestique
- le respect profond de la mère et de la femme
- le droit d'aînesse suppléant la paternité en cas de défaillance

- une éducation sage et suffisamment rigoureuse
- une instruction saine et nourrie par l'exemple,

tenaient la famille française à l'écart des secousses inévitables de l'Etat monarchique.

- La Révolution d'abord
- Ensuite l'extension et le développement de la grande industrie, sans contrepoids ni régulation politique, changèrent tout cela à notre détriment.
- Le législatif privé du souverain qui seul donne la prévision, la continuité et l'équilibre sous l'effort des « philosophes » encyclopédistes et des pseudo métaphysiciens allemands, c'est à dire les protestants, abandonna et méprisa la famille pour se concentrer sur l'individu.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est antifamilial en France, qui aboutit à une effroyable et progressive diminution de la natalité française. Car la baisse de la natalité est la conséquence directe, le symptôme ultime de la décadence familiale de ce que j'appellerais : la rupture du toit.

Les choses ont cheminé lentement en raison des fortes assises que l'esprit familial avait chez nous, et qu'il

devait à la ruralité.

La ruralité c'est la coutume issue des travaux des champs, de leur ordre et de leur méthode. Notre pays, au temps de sa grandeur, se répartissait en ordres religieux et en familles, représentant le spirituel et le temporel. Les ordres s'alimentaient dans les familles et leur dispensaient, en échange, ces principes directeurs que rien ne remplace, et qui constituent, si l'on peut dire, la métaphysique courante de la vie.

L'enfant était d'abord une bénédiction et une joie, puis une aide et une grandeur. Il n'a jamais cessé de l'être, en même temps qu'il est, pour ses parents, une école de patience et de fermeté. Mais le père de famille, frappé et molesté par des lois iniques et aveugles, a cessé de le comprendre et de le sentir. Il n'a plus vu dans la paternité qu'une charge, une complication, une inquiétude d'avenir.

L'avortement politique est à l'origine de l'avortement tout court. La stérilité volontaire politique est à l'origine de la stérilité familiale tout court.

Par là-dessus est arrivé le divorce qui, dans les circonstances les plus favorables, fait de l'enfant un petit paria moral, déchiré entre des tendances contraires. Ceux qui gémissent sur la diminution de la natalité, tout en respectant le divorce, me font penser à des gens qui, trempant leur soupe au curare, se désoleraient d'être paralysés. Il faut savoir ce que l'on veut : ou la liberté de rompre le lien conjugal et de faire du mariage une simple coucherie, avec les suites que ce mot et cette chose comportent ; ou le maintien du lien conjugal, qui comporte naturellement quelques servitudes, et le maintien concomitant du lien familial [...] Les enfants du divorce devenus hommes ou femmes, ont pris en haine, la cause de leur infortune juvénile. Enfin le divorce, qu'on croyait destiné à diminuer le nombre de crimes passionnels, les a, au contraire, multipliés. C'est la faillite sur toute la ligne.

Cependant que le divorce rongeaient et minait la famille bourgeoise, l'industrialisation, le centralisme administratif et le fonctionnarisme, renforçant les méfaits du partage forcé, rongeaient et minaient la famille paysanne.

L'intervalle de la sage Restauration mis à part (qui fut comme une halte ou répit, dans le stupide, entre les hécatombes du I<sup>er</sup> Empire et les hécatombes du second, puis de la III<sup>e</sup> République) cette machine à dépeupler, qui est la démocratie, plébiscitaire ou parlementaire, commença à tarir la sève familiale.

Les économistes, ces carabiniers, ne s'en aperçurent et ne se mirent à crier et hurler que le mal était déjà profondément enraciné.

Après eux vinrent les thérapeutes et doctes académiciens et penseurs (respectueux bien entendu de ce régime, cause du mal dont ils s'inquiétaient) lesquels proposèrent des remèdes en forme de cautère pour jambes de bois. Nous en sommes présentement aux philanthropes qui fondent des prix pour les familles nombreuses. Mais il en est très rapidement des prix académiques comme de ces lots des tirages d'emprunts que les gens oublient de retirer ; ni la générosité, ni l'initiative des particuliers ne sauraient remédier à la gangrène de l'Etat. L'individu se soigne par l'individu ; la famille se traite par la famille ; l'Etat ne peut se guérir que par l'Etat ; ses fautes retentissent, et notamment, sur la famille et sur l'individu. La famille et sa solidité dépendant de l'exemple que donnent les parents.

- L'autorité et la direction des études appartiennent au père

- La gestion de la maison appartient à la mère qui l'inculque aux filles, comme le père inculque le latin et le grec aux garçons.

Hors de ce bon sens, tout est folie.

La corruption de l'autorité dans l'Etat amène logiquement et même physiologiquement, la décadence de l'autorité dans la famille. Autorité ne veut pas dire brutalité. Le maître est d'autant moins sévère qu'il est plus tranquillement reconnu comme maître, obéi, et que ses ordres salutaires ne sont pas remis constamment en contestation.

Autorité ne veut pas dire punir.

Autorité, cela signifie : n'être pas contraint de punir. Il y a des moments, dans la famille comme dans l'Etat, où il est nécessaire de sévir, et alors, pour sévir moins longtemps, il est bon de sévir fortement. Car ces moments doivent être abrégés le plus possible.

Relativement facile à exercer quant à l'enfant, l'autorité du père de famille devient plus malaisée quant au

jeune homme lequel est, du reste, beaucoup moins raisonnable et beaucoup plus menacé que l'enfant. C'est alors qu'il faut au père de famille, s'il veut que son fils ait une bonne tenue morale (d'où dépendra le bonheur de son existence) avoir lui-même cette bonne tenue. La prière est la sauvegarde du jeune homme, elle est cette barrière métaphysique. Mais comment le jeune homme prierait-il s'il ne voyait son père prier et fervemment ? L'éducation (sur laquelle repose l'instruction) est impossible elle-même sans la religion.

C'est pourquoi la frénésie anticléricale au XIX<sup>e</sup> siècle a porté à l'éducation et donc à la famille, à la vie de famille, un coup terrible [...] la guerre de religion en France au XIX<sup>e</sup> siècle a été menée par les juristes, et dans le législatif, contre le catholicisme, religion nationale et, comme telle, maintenant la famille française [...] Le protestantisme s'est chargé de la guerre religieuse dans l'enseignement. Le judaïsme, puissant surtout par sa finance internationale (démocratie, c'est ploutocratie) s'est chargé de la guerre religieuse dans la famille et dans l'Etat proprement dit.

L'entreprise administrative et électorale anticléricale, connue sous le nom de maçonnerie, s'est chargée de conjoindre l'une à l'autre et d'influencer les tribunaux, contraints d'appliquer ces lois, non seulement iniques, mais guerrières [...] ce n'est pas tant le divorce accompli qui combat la natalité, que la possibilité de recourir au divorce, que l'instabilité du mariage, rapprochant celui-ci de l'union libre, où la stérilité est la règle. En outre, les enfants de divorcés, se rappelant leur condition malheureuse, redoutant de la renouveler pour leur descendance, auront une tendance à restreindre la natalité. Ils ne retiendront du mariage que le plaisir ou l'intérêt immédiat, sans reconnaître son but essentiel, qui est le foyer et la continuation familiale [...] La première victime de l'insanité politique, législative, morale, sociale, c'est toujours l'enfant, soit à naître, soit naissant, soit grandissant.

Le XIX<sup>e</sup> siècle, commence par se demander s'il faut le procréer, cet enfant, le laisser venir à la lumière du jour. Puis, une fois qu'il est là, s'il faut lui inculquer une foi, la foi de ses ancêtres, s'il n'est pas préférable de lui en inculquer une autre au nom de l'Etat. Cet Etat le sèvre de ses parents, de la conjonction indispensable de ses parents, pour peu que ceux-ci le désirent. Il les fait grandir dans l'incertitude et dans la confusion familiales. Finalement, au moment où d'enfant, ce jeune français devient homme, l'Etat, impérial ou républicain, plébiscitaire ou parlementaire, lui remet une feuille de route et l'envoie aux frontières mourir pour la patrie, sans doute, mais en l'honneur de principes faux, eux-mêmes générateurs de guerre sans fin.

**N**ous n'arrivons pas directement à Dieu, mais par l'intermédiaire de Jésus.

Ces invocations que dans leurs discours les hommes publics adressent parfois à la divine Providence, au ciel, à Dieu, le plus souvent ont seulement une valeur de figure rhétorique .

Il est bon d'invoquer Dieu avec les lèvres, mais il est meilleur de l'invoquer avec le cœur.

« Celui qui invoquera Le nom du Seigneur - dit le prophète Joël - sera sauvé » (II, 32).

Mais cette invocation ne peut se limiter à une formule vide de sentiment et de volonté. Elle doit être une expression d'adoration et de soumission à la volonté de Dieu.

Jésus lui-même a dit :

« Ce n'est pas seulement celui qui dit "Seigneur, Seigneur" qui entrera dans le royaume des cieux, mais celui qui fait la volonté de mon Père ... » (MtVII,21)

Et on n'arrive pas directement au Père si ce n'est en passant par le Fils ; c'est d'ailleurs Jésus qui l'a dit :

« Qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père (V,23)

Personne ne va au Père si ce n'est par moi » (XIV,6)

« Qui a le Fils a la vie, celui qui n'a pas le Fils n'a pas la vie » (V, 12)

Pour cela, le déïsme, cette vague croyance des libéraux qui admettent Dieu presque comme en lui faisant une faveur, mais qui se refusent à admettre la divinité du Christ, Fils de Dieu, en qui ils voient seulement un homme, termine au panthéisme, doctrine qui fait un Dieu de l'ensemble de toutes les choses existantes, de la nature, de l'humanité, de nous-mêmes. A partir de là, il n'y a plus qu'un pas pour tomber dans l'athéisme le plus cru.

Jésus a dit : « Je suis le chemin, la vérité, la vie »

Il ressort de là, donc, que celui qui ne croit pas en sa divinité, dit inutilement « Seigneur, Seigneur ! » car son invocation ne signifierait rien d'autre que cela :

« Je crois en toi comme en un prophète, mais je crois au grand architecte de l'univers, je crois en la Nature qui est le vrai Dieu des hommes libres ; je crois en l'Humanité, je crois en ma Raison humaine, je crois en moi-même »

Et cela, ce n'est ni le chemin, ni la vérité, ni la vie.

## À NOTER DÈS MAINTENANT POUR LE MOIS D' OCTOBRE

- Dimanche 1 : Repas paroissial de la chapelle de Carnoux*
- Dimanche 8 : Rentrée des scouts à 10h30 à l'église St Pie X*
- Dimanche 15 : Pique-nique paroissial de la chapelle d'Aix-en-Provence*
- Samedi 21 au  
Lundi 23 : Pèlerinage de Lourdes*





### Dimanche 2 Juillet

M. l'abbé Ramé revient dans son pays d'adoption pour fêter ses 25 ans de sacerdoce. Après la messe, tous les fidèles sont invités à un repas au prieuré.

### Dimanche 16 Juillet

M. l'abbé Bernard Jouannic, jeune ordonné et ancien élève de l'école Saint-Ferréol est venu célébrer une première messe à l'église Saint-Pie X



### Mardi 15 août

Pour la fête de l'Assomption, M. l'abbé Vianney de Lédighen, jeune ordonné et nouveau vicaire du prieuré de Marseille est venu prendre possession de son nouveau poste. Ceci nous a permis de célébrer une

messe solennelle pour mieux honorer la Sainte Vierge. Après la messe, les fidèles étaient invités à une collation afin de souhaiter la bienvenue à notre nouveau vicaire. Cette année, la mairie nous ayant donné l'autorisation de processionner dans les rues de Marseille, celle-ci se déroula après les vêpres solennelles et fut bien encadrée par la police nationale au point que même

notre

cher prieur avait son propre garde du corps. Un salut clôtura la procession, au cours duquel, le vœu de Louis XIII fut prononcé, renouvelant ainsi la consécration de la France et de tous ses sujets à la très Sainte Vierge.

### Samedi 19 & Dimanche 20

C'est sous un soleil digne de notre Provence que s'est déroulé le pèlerinage en l'honneur du centenaire des apparitions de la Sainte Vierge à Fatima. Pas de quoi effrayer la délégation marseillaise qui a pu suivre les différents offices parmi les quelques 10.000 pèlerins venus du monde entier dont environ 300 prêtres, frères et séminaristes. Messes, chapelets médités, adoration nocturne du Très Saint Sacrement, procession... Chacun profitant des quelques temps libres au cours de ce pèlerinage express de 24 heures pour accomplir ses dévotions privées et confier ses intentions à la Bonne Mère apparue en ces lieux ; et pourquoi pas, en profiter pour découvrir un peu les richesses de la région ?



Pot de bienvenue à M. l'abbé de Lédighen

à Marseille

- Samedi 16 :** Croisade Eucharistique à 15h15 au prieuré  
**Lundi 18 :** Réunion de l'Oeuvre St Vincent-de-Paul  
à 18h00 à la rue de Lodi

à Aix-en-Provence

- Mercredi 13 :** Rentrée du catéchisme à 15h00 à la chapelle

à Alleins

- Dimanche 17 :** Pique-nique paroissial de la chapelle d'Alleins  
à 13h00 à Mallemort  
chapelet à 17h30 à la chapelle suivie de la messe à 18h00

CARNET PAROISSIAL

BAPTÊME

à Marseille :

- Léopold BOULON le 22 juillet
- George BLANCHET le 27 août

à Aix-en-Provence :

- Stanislas et Maguelonne MALHERBE le 26 août

SEPULTURE

à Aix-en-Provence :

- Yvette BEAU (96 ans) le 3 août
- Jacqueline PICHINOTY (97 ans) le 1<sup>er</sup> septembre

CORSE

Prieuré N-D de la Miséricorde

Lieu-dit Corociole - 20167 AFA

Tél : 06 99 45 09 32

- Dimanche : 10h00 messe chantée
- Samedi : 18h00 messe basse

Catéchisme pour les enfants le samedi

Haute Corse

- Dimanche : 17h00 messe Ville di Paraso

L'Acampado n° 129,  
septembre 2017, prix 1,5 €

Editeur : L'Acampado  
40, chemin de Fondacle  
13012 Marseille - Tél 04 91 87 00 50

Directeur de publication :  
Abbé Xavier Beauvais

Dépôt légal : 2010  
maquette & impression par nos soins

Abonnement annuel :  
25 € ou plus

chèque à l'ordre de  
L'ACAMPADO

MARSEILLE

Église de la Mission de France - St Pie X

44, rue Tapis Vert - 13001 Marseille

Tél : 04 91 91 67 16

- Dimanche : 10h30 messe chantée  
19h00 messe basse
- En semaine : 18h30 messe basse

Vêpres et salut du St Sacrement le dimanche à 18h  
Chapelet tous les jours à 18h

Salut du St Sacrement tous les jeudis et le 1<sup>er</sup> samedi  
du mois à 17h50

Heure Sainte le 1<sup>er</sup> Vendredi du mois à 17h30

Permanence en semaine de 16h00 à 18h00

Chapelle de l'Immaculée-Conception

14 bis, rue de Lodi - 13006 Marseille

Tél : 04 91 48 53 75

- Dimanche : 8h30 messe chantée
- En semaine : 7h15 messe (sauf samedi)

Permanence le lundi de 9h00 à 11h30

Catéchisme pour adultes le mardi à 20h00

Prieuré Saint Ferréol & École Saint Ferréol

40, chemin de Fondacle - 13012 Marseille

Tél. prieuré : 04 91 87 00 50 - Fax : 04 91 87 18 72

Email : [13p.marseille@fsspx.fr](mailto:13p.marseille@fsspx.fr)

Tél. école : 04 91 88 03 42

- en semaine : 7h15 messe basse
- le mardi en période scolaire : 11h30
- le vendredi en période scolaire : 11h00

Chapelet tous les jours à 18h30

Le 1<sup>er</sup> Vendredi du mois adoration de 21h00 à minuit

Catéchisme pour les adolescentes le mercredi à 14h30

Chorale de St Pie X : répétition le lundi à 20h30

AIX-EN-PROVENCE

Chapelle de l'Immaculée-Conception

11 bis, cours Gambetta - Tél : 04 91 87 00 50

- Dimanche : 10h30 messe chantée
- Mercredi : 18h30 messe basse
- 1<sup>er</sup> Vendredi du mois messe à 18h30
- 1<sup>er</sup> Samedi du mois messe à 11h00

Catéchisme pour les enfants le mercredi après-midi

CARNOUX-EN-PROVENCE

Oratoire Saint Marcel

Immeuble Le Panorama - Avenue du Mail

- Dimanche : 8h30 messe basse

ALLEINS

Chapelle des Pénitents Blancs

rue Frédéric Mistral

Messes : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Dimanche du mois : 18h00